

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 décembre 2024 Par suite d'une convocation en date du 2 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n° 62_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Céline GEORG, Alexandre BAUDET, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE, Christelle DEROBERT, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi BESSERER, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 3 A LA FERME CLAIRE

Madame Karole SZATAN, locataire de la Ferme Claire de l'appartement communal n° 3 situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, quitte son logement le 24 janvier 2025.

Après étude des dossiers par la commission, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire, mais aussi représentante de la commission chargée des appartements communaux, propose au Conseil Municipal d'attribuer l'appartement n° 3 situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier à Monsieur BORNICCHIA Mathieu à compter du 1^{er} février 2025 pour un loyer de **494 € par mois**, des **charges mensuelles de 50 €** et le versement d'une **caution de 494 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et prend acte de la location du logement communal n° 3 situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, à Monsieur BORNICCHIA Mathieu à compter du 1^{er} février 2025 pour un loyer de 494 € par mois, des charges mensuelles de 50 € et le versement d'une caution de 494 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

